Envoyé en préfecture le 10/02/2023 Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

N° DP 090032 23 A0001



ID: 090-219000320-20230210-URB006_2023-AR

Page 1 sur 3

MAIRIE **DE DANJOUTIN**

DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE Maire au nom de la commune

Dossier suivi par Sandrine GUILLET - Instructeur ADS

Dossier déposé co	mplet le 23	Janvier	2023
-------------------	-------------	---------	------

Par:

Monsieur Emmanuel FORMET

Demeurant:

13 Bis rue du 21 Novembre

90400 DANJOUTIN

Objet: Ravalement des façades

Sur un terrain

13 Bis rue du 21 Novembre, DANJOUTIN

sis:

Cadastré: BI1

MONSIEUR LE MAIRE DE DANJOUTIN

Vu la déclaration préalable susvisée.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants.

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de DANJOUTIN approuvé le 18/04/2006, modifié le 26/02/2007 et modifié le 28/01/2015, le 22/07/2015 et le 28/08/2018;

ARRETE

ARTICLE unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable déposée pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Pour Le Maire, L'Adjointe déléguée Montre PAULUZZI

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt :23/01/2023

Page 2 sur 3

Observations:

services compétents et leur non-respect sera sanctionné selon les dispositions qui les régissent. Les prescriptions résultant de législations autres que celles relevant du Code de l'Urbanisme seront contrôlées par les l'article R.462-9 du Code de l'Urbanisme et exposerait le constructeur aux sanctions pénales en vigueur. La non-conformité des travaux aux dispositions du présent arrêté de déclaration préalable entraînerait l'application de

code général des collectivités territoriales. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

été transmise au représentant de l'Etat -Caractère exécutoire: L'autorisation acquiert caractère exécutoire à la date à laquelle elle vous a été notifiée et a

Couvernement ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux. (Voir modèle joint) aux prescriptions des articles A.424-15 à 424-19, est disponible à la mairie ou sur le site internet urbanisme du minimum 2 mois, un panneau visible depuis la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme Vous pouvez commencer les travaux après avoir : installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier et

informer le (ou les) bénéficiaire de l'autorisation au plus tard quinze jours après le dépôt du recours. son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en -Attention l'autorisation n'est désinitive qu'en l'absence de recours : dans un délai de deux mois à compter de

en double exemplaire doit être: prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué. Vous devez formuler votre demande de mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de deux fois pour une durée d'un an, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. L'autorisation peut être prorogée travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de son octroi au bénéficiaire. Il en est de même si -Durée de validité: Conformément à l'article R. 424-17 du Code de l'Urbanisme, l'autorisation est périmée si les

-soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,

-soit déposée contre décharge à la mairie.

juridictionnelle irrévocable. (R.427-18 du Code de l'Urbanisme) En cas de recours contre l'autorisation acquise, le délai de validité est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision

prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable. permis respecte les règles d'urbanisme. En cas de recours contre la décision, le délai de validité est suspendu jusqu'au ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le destinataire de l'autorisation de respecter. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de servitudes d'urbanisme. Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé -L'autorisation est acquise sans préjudice du droit des tiers : elle vérifie la conformité du projet aux règles et

contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de celle-ci ou, si elle a été émise au nom de l'Etat, administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS qui suivent la date de sa notification. -Délais et voies de recours : Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal

d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.)

Envoyé en préfecture le 10/02/2023 Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le



Page 3 sur 3

ANNEXE A LA DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE

L'attention du pétitionnaire est appelée sur l'obligation qui lui incombe, conformément à l'article A 424-15 du code de l'urbanisme, d'assurer l'affichage de la présente déclaration préalable à l'aide d'un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 cm. (voir modèle joint)

Conformément à l'article A 424-16 du code de l'urbanisme, ce panneau indique :

- le nom,
- la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire,
- le nom de l'architecte auteur du projet architectural,
- la date de délivrance,
- le numéro du permis,
- la nature du projet,
- la superficie du terrain,
- l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.

Il indique également, en fonction de la nature du projet :

- a) Si le projet prévoit des constructions, la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur de la ou des constructions, exprimée en mètres par rapport au sol naturel ;
- b) Si le projet porte sur un lotissement, le nombre maximum de lots prévus ;
- c) Si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs, le nombre total d'emplacements et, s'il y a lieu, le nombre d'emplacements réservés à des habitations légères de loisirs :
- d) Si le projet prévoit des démolitions, la surface du ou des bâtiments à démolir

Le panneau d'affichage comprend également, conformément à l'article A 424-17 du code de l'urbanisme la mention suivante :

<u>Droit de recours</u>: Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Conformément à l'article A 424-18 du code de l'urbanisme, le panneau d'affichage doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier.

Le défaut d'affichage sur le terrain ou un affichage tardif aurait pour conséquence, soit de ne pas faire courir, soit de retarder le délai durant lequel les tiers concernés sont fondés à formuler un recours auprès des juridictions compétentes.



Déclaration préalak

Envoyé en préfecture le 10/02/2023 Reçu en préfecture le 10/02/2023

ID: 090-219000320-20230210-URB006_2023-AR °13703*08

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portagniques une maison individuelle et/ou ses annexes

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Formulaire à Utiliser si	Cadra reserve à la maine du frantit projec			
Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade).	DP 090 032223 A0001			
Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage).	Dpt Commune Année Nº de dossier La présente demande a été reçue à la mairie			
Vous édifiez une clôture. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis	WWC (O O)			
votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet	le 23 OA 2023 Cachet de la mairie et signature du receveur			
ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes	Dossier transmis:			
d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service- public.fr	au Directeur du Parc National			
1 - Identité du déclarant ¹				
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux	ou les <u>constructions</u> en l'absence d'opposition, Il sera redevable des taxes d'urbanisme			
le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarant décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement	s, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire "Autres demandeurs" Les ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de des taxes.			
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsi	eur 🖾			
Nom: FORTE!	Prénom: Émmanue VILLE BELFORT / GRAND BELFORT Arrivé le			
Date et lieu de naissance				
Date: Département: Département: Département: Département: Département :	2 5 JAN. 2023			
Vous êtes une personne morale				
Dénomination :	Raison sociale : SERVICE URBANISME			
Dénomination : Raison sociale :				
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur Prénom :Prénom :				
2 - Coordonnées du déclarant				
Adresse: Numéro: 13 bis Voie: me du				
Lieu-dit : Loc Code postal : 💋 🙆 💪 🙆 BP : Cedex : L	alité: Daysukin			
Code postal:				
Téléphone: 白ューロー indiquez l'indicatif pour le pays étranger :				
Adresse électronique: emmanuel frunct @ gmil. Com				
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :				
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale Prénom :				
OU raison sociale:				
OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie: Service Urbanisme URB 006 2023				
Lieu-dit:Loc	alité: du 8/02/0003			
Code postal : BP : Cedex :				
Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :				
Téléphone:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Adresse électronique :	@			

¹ Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

² l'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le



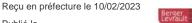
ID: 090-219000320-20230210-URB006_2023-AR

*Transmission par voie electronique :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

3 - Le terrain
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.
Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: 13 bis Voie: du 21 Novembre
Lieu-dit: Localité: Domoutin
Code postal:
Références cadastrales ³ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)
Préfixe: Dilio Section: Br Numéro: Dilio Pacelle 20.
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 362 n²
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.
4 - Le projet
4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)
Nouvelle construction
Type d'annexe créée : 🔲 Piscine 🔲 Garage 🔀 Véranda 🖫 Abri de jardin
Autre (précisez):
☑ Travaux sur une construction existante
☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez): Rouslement de Pognde
☐ Clôture
Courte description de votre projet (facultatif): Rainlement de Saccodo cermé (encluit + crépi) son la facçade en Einte gris clair => Gris Rennes (HIZF 24 (seigneune ganthies), 1060 Teinte gris soutenn => Gris Alger CH 21092 (seigneune ganthies) pour la appuisde finel
Votre projet concerne : ☑ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire
4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)
Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :
• la surface de plancher existante : • la surface de plancher créée :
• la surface de plancher supprimée :
4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces) Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez : • la surface de plancher existante : • la surface de plancher supprimée : • la surface de plancher supprimée :
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Publié le



ID: 090-219000320-20230210-URB006_2023-AR

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet: déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au ti du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovat relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)	ion
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

à Doujoutin Le: 19/01/13 Signature du (des) déclarant(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appli-

quer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

PIECE Unbanisme

Service Urbanisme

Jes 8/02/23

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le



Références cadastrales : fiche complémentaire ID: 090-219000320-20230210-URB006_2023-AR

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la
superficie totale du terrain.
Préfixe: 2 2 Section: Bu I Numéro: 2 (paralle 20)
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): \$.62.m²
Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Superiole de la pareelle cadastide (en m.).
Préfixe: Section: Numéro:
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro:
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
'
Préfixe: Section: Numéro:
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Superiore de la partierie dadaditate (etchi).
Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro:
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro:
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
all wish.
Prefixe: Lill Section: Lill Numéro: Lilli
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): Superficie totale du terrain (en m²):
Superficie de la parcella addestrala (an m²):
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
du
Superficie totale du terrain (en m²) ·
oupointoto totalo da terram (en m.).



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration des éléments nécessaire Reçu en préfecture le 10/02/2023 des impositions pour une déclaration propié é alable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à t

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

ID: 090-219000320-20230210-URB006_2023-AR

portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

	renging in	IVER LEWISD	e du heu i	lugida.
D P	000	020	12	40001
		000		A0001
1	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
				and English with the bridge

1 - Renseigneme	ents concernant les construc	tions ou les	aménageme	nts	
1.1 - Les lignes ci-des	ssous doivent être renseignées, que	elle que soit la na	ature de la const	truction	
Surface taxable créée de à usage de stationneme Surface taxable créée de Surface taxable démolie 1.2 - Destination de	e <u>créée</u> de la ou des construction(s), hormi es parcs de stationnement couverts faisant nt non situés dans la verticalité du bâti : es locaux clos et couverts (2 bis) à usage d de la (ou des) construction(s) ⁵ :s s constructions et tableau des sur ocaux destinés à l'habitation	l'objet d'une explo le stationnement s	itation commercial itués dans la vertic	e, ainsi que des locaux alité du bâti :	clos et couverts (2bis) m²
Dont:		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	THE STREET CO. IL SECUL AND THE CONTROL OF THE CONT	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF		See State Line word ACM for it clear you could be deen about the line and the country of the cou
Locaux à usage d'habitation principale	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)				
et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			•	
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)				
Locaux à usage d'habi	tation secondaire et leurs annexes (2)				
couvert) de l'habitation principale, créations es ces travaux, bénéficiez-vous d'un p oui, lequel ?			te habitation ou d	'un garage clos et
Quelle est la surface	taxable (1) existante?	m²	Quel est le nor	mbre de logements	existants?4
Quelle est la surface	taxable démolie?	.m²			
1.2.3 Création d'abi	ris de jardin, de pigeonniers et col	lombiers		.4.5	90
Quelle est la surface	taxable (1) créée ?	.m²		C. A.	: ch
Quelle est la surface taxable démolie?					
Nombre de places de	e stationnement non couvertes ou no	on closes (13) :			
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :m².					
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m².					
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :					
Votre projet affecte-t-il le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ? Oui Non					

⁵ Information à compléter uniquement si le projet de démolition s'accompagne d'un agrandissement



Recu en préfecture le 10/02/2023 1.5 - Cas particuliers Publié le Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préventiq ID: 090-219000320-20230210-URB006_2023-AR Qui Non Non technologiques ou miniers? La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ? Oui Non 2- Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une Pièces saisine par voie papier Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des 1 exemplaire par dostravaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : 1 exemplaire par dos-F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme) sier Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : 1 exemplaire par dos-F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre sier 1 exemplaire par dos-F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur certifiant, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (14) : 1 exemplaire par dos-F10, L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003 sier 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Rouslement arné de loçade Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception Nouvelle adresse : Numéro : Voie : Localité : PIECE ANNEXE DE 1806/2023 SERVICE DE 306/2023 JUSTINIA DE 1806/2023 Lieu-dit: Code postal: _____BP: ____Cedex: ____ Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Date 19/01/23 Nom et Signature du déclarant Former Emmanuel